



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 17 octobre 2022 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Louis Martin, président
Madame la conseillère Véronique Dallaire, vice-présidente

Monsieur le maire Bruno Marchand

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Marie-Josée Asselin	Stevens Mélançon
Marie-Pierre Boucher	Éric Ralph Mercier
Patricia Boudreault-Bruyère	Maude Mercier Larouche
Anne Corriveau	Isabelle Roy
Mélissa Coulombe-Leduc	Jackie Smith
Alicia Despins	Catherine Vallières-Roland
Bianca Dussault	Steeve Verret
Jean-François Gosselin	Claude Villeneuve
Pierre-Luc Lachance	David Weiser
Claude Lavoie	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Ouverture de la séance

Monsieur le président Louis Martin souligne la *Journée mondiale du don d'organes et de la greffe*.

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2022-0913 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,
appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,
il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0914 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 4 octobre 2022**

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 4 octobre 2022, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Bruno Marchand sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 5 octobre 2022 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Bruno Marchand fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 5 octobre 2022 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt d'une lettre, datée du 6 octobre 2022, de la *Fédération canadienne de l'entreprise indépendante*, relative aux demandes des PME concernant le prochain budget de la Ville;
- Dépôt des listes de contrats pour le mois d'août 2022, en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (référence AP2022-741);
- Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, d'un document intitulé *Rapport de mission – ITS World Congress 2022*;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Josée Asselin, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Bianca Dussault, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 octobre 2022, relative aux feux d'artifice;
- Dépôt, par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 octobre 2022, relative au bilan provisoire de l'*Organisation des villes du patrimoine mondial* (OVPM);

- Dépôt, par monsieur le conseiller Claude Villeneuve, d'une lettre datée du 17 octobre 2022, relative à sa démission à titre de membre du *Comité de réalisation du projet de tramway de Québec*, laquelle est effective à compter de cette date.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une première période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une première période de questions est tenue à l'intention des citoyens.

À la demande du président, conformément à l'article 56 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les membres du conseil consentent à l'unanimité de prolonger la première période de questions.

- Dépôt, par monsieur Georges Lupien, de documents en lien avec sa proposition d'installer des terrains de *pickleball* à la base de plein-air de Sainte-Foy;
- Dépôt, par monsieur Michel Emond, d'une lettre adressée à monsieur le maire Bruno Marchand, demandant l'installation de téléphones publics sur le territoire de la ville de Québec;
- Dépôt, par madame Marie Lafond, d'une lettre provenant du Cabinet de la mairie datée du 4 octobre 2022, relative au jardin communautaire du chemin du Foulon;
- Dépôt, par monsieur Philippe Chiasson, d'un projet intitulé *Conseil jeunesse de la ville de Québec*.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Madame la conseillère Anne Corriveau dépose un avis de proposition, appuyé par madame la conseillère Patricia Boudreault–Bruyère, demandant que la Ville de Québec dépose une demande de subvention, pour les programmes *Arbres comestibles* et *Communautés Formid'arbres* offerts par *Arbres Canada*.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, le texte de l'avis de proposition est référé au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Proposition sans préavis

CV-2022-0915 Félicitations aux organisateurs, horticulteurs et bénévoles qui ont contribué au succès des *Mosaïcultures Québec 2022*, qui ont eu lieu du 24 juin au 10 octobre 2022

Attendu que pour une première fois, la ville de Québec a accueilli les *Mosaïcultures Québec 2022* au parc du Bois-de-Coulonge, du 24 juin au 10 octobre 2022, sous le thème *Il était une fois... la Terre*;

Attendu que l'exposition a permis au demi-million de visiteurs d'admirer 200 oeuvres horticoles, dont 80 % étaient présentées pour la première fois;

Attendu qu'il convient aussi de souligner que la tenue de cet événement a quand même bouleversé le quotidien des résidents du secteur, qui ont dû faire face au fort achalandage de celui-ci et à quelques fois des difficultés de stationnement, ce qui leur a demandé beaucoup de patience et de compréhension;

Attendu que les *Mosaïcultures Québec 2022*, au parc du Bois-de-Coulonge, ont permis aux commerçants du secteur de l'avenue Maguire de connaître une excellente saison touristique;

Attendu que 500 bénévoles ont travaillé aux *Mosaïcultures Québec 2022* afin d'accueillir, encadrer et guider les visiteurs lors de leur visite sur le site;

Attendu que le succès de l'événement n'aurait pas été possible sans la participation de ces bénévoles, et que leur implication a permis de montrer

aux visiteurs de Québec et d'ailleurs l'importance que nous accordons à la beauté de la nature et à sa préservation;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy,
appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu que les membres du conseil de la ville saluent les organisateurs, horticulteurs et bénévoles qui ont contribué au succès des *Mosaïcultures Québec 2022*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0916 Félicitations aux artistes Claire Marie et Sandrine Masse ainsi qu'au rappeur KJT pour leur prochaine participation à la 29^e édition de *Ma première Place des Arts* qui aura lieu à compter du 2 novembre 2022, ainsi qu'à *L'Ampli de Québec* pour le développement des talents musicaux de Québec

Attendu que depuis 28 ans, le concours *Ma première Place des Arts* soutient le talent émergent de la chanson francophone actuelle;

Attendu que *Ma première Place des Arts* a été le tremplin de plusieurs artistes qui bénéficient aujourd'hui de carrières actives et exaltantes, tant à l'échelle locale qu'internationale;

Attendu que trois participants du concours sont formés ou ont été formés au sein de *L'Ampli de Québec*, un organisme qui accompagne les artistes musicaux de la relève de Québec, à l'aide d'une approche fondée sur l'échange d'expertises, avec la collaboration d'artistes professionnels et d'intervenants du secteur culturel;

Attendu que l'autrice-compositrice-interprète Claire Marie, membre de la cohorte *Plein Volume* de *L'Ampli de Québec*, participera à la 29^e édition de *Ma première Place des Arts*;

Attendu que l'autrice-compositrice-interprète Sandrine Masse, membre du *Volet PRO* de *L'Ampli de Québec*, participera également à la 29^e édition de *Ma première Place des Arts*;

Attendu que le rappeur et auteur-compositeur-interprète *KJT*, ancien membre du *Volet PRO* de *L'Ampli de Québec*, a lui aussi été sélectionné pour la 29^e édition de *Ma première Place des Arts*;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,
appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent les artistes Claire Marie, Sandrine Masse et le rappeur *KJT* pour leur participation à ce concours national, et soulignent le travail exceptionnel de *L'Ampli de Québec* pour le développement des talents musicaux de notre ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0917 Félicitations à ABCP architecture, Lemay et Ardoises Architecture, Unicel Architectural Corp. et le consortium CCM2 Architectes/STGM Architecture pour leurs prix remportés lors de la 15^e édition du concours Grands Prix du design, qui a eu lieu le 16 septembre 2022 au Théâtre Capitole de Québec, et le 12 octobre 2022 au Cabaret du Casino de Montréal

Attendu que les *Grands Prix du design* célèbrent annuellement l'excellence et le talent créatif des professionnels oeuvrant en architecture, en design intérieur et en construction et immobilier;

Attendu que les lauréats de la 15^e édition du concours *Grands Prix du design* ont été dévoilés, cette année, le 16 septembre 2022 au *Théâtre Capitole* de Québec, et le 12 octobre 2022 au *Cabaret du Casino de Montréal*;

Attendu que ces prix sont remis à des professionnels du Québec et de l'international pour des projets se distinguant dans l'une des sept catégories;

Attendu que plusieurs infrastructures et bâtiments municipaux de la ville de Québec ont rayonné lors des différentes remises de prix;

Attendu que la *Passerelle de la Tortue* a mérité le titre de *Grand Lauréat*, de *Lauréat Platine* ainsi qu'une *Certification Or* à ABCP architecture;

Attendu que le *Centre de glaces Intact Assurances*, un projet de Lemay et Ardoises Architecture, a été nommé *Lauréat Platine*, en plus de recevoir la *Certification Or*;

Attendu que, conçu par Unicel Architectural Corp., le nouveau pavillon d'accueil de la base de plein-air de Sainte-Foy s'est vu décerner le titre de *Grand Lauréat* et *Lauréat Platine*, en plus de la *Certification Or*;

Attendu que la réalisation du centre communautaire YMCA-Saint-Roch par le consortium CCM2 Architectes/STGM Architecture, a obtenu la *Certification Or*;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent ABCP architecture, Lemay et Ardoises Architecture, Unicel Architectural Corp. et le consortium CCM2 Architectes/STGM Architecture pour leur talent et leur créativité, et les remercient de contribuer à rendre notre ville encore plus belle par leurs réalisations.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0918 Félicitations à LEMAYMICHAUD Architecture Design, Atelier Pierre Thibault, Olivier Dufour–Lucid Dreams by Dufour et Stantec Experts Conseils Ltée pour leurs prix remportés lors de la 15^e édition du concours Grands Prix du design, qui a eu lieu le 16 septembre 2022 au Théâtre Capitole de Québec, et le 12 octobre 2022 au Cabaret du Casino de Montréal

Attendu que les *Grands Prix du design* célèbrent annuellement l'excellence et le talent créatif des professionnels oeuvrant en architecture, en design intérieur et en construction et immobilier;

Attendu que les lauréats de la 15^e édition du concours *Grands Prix du design* ont été dévoilés, cette année, le 16 septembre 2022 au *Théâtre Capitole* de Québec, et le 12 octobre 2022 au *Cabaret du Casino de Montréal*;

Attendu que ces prix sont remis à des professionnels du Québec et de l'international, pour des projets se distinguant dans l'une des sept catégories;

Attendu que plusieurs firmes d'architecture de la ville de Québec ont vu leurs projets être récompensés;

Attendu que LEMAYMICHAUD Architecture Design a reçu trois récompenses, dont *Grand Lauréat* pour la conception du siège social de la CNESST, et *Lauréat Prix de l'année* pour le stationnement de la CNESST avec *Coarchitecture*;

Attendu que cette firme a également remporté les honneurs pour le bâtiment résidentiel du 155, Grande Allée Est, le *Club Med Québec Charlevoix* et le *Delta Hotels Mont Saint-Anne Marriot*;

Attendu que la *Maison du cap*, par l'Atelier Pierre Thibault du nom de l'architecte de Québec de renommée internationale, s'est vu décerner le titre de *Grand Lauréat*;

Attendu qu'en plus d'être nommé *Grand Lauréat* dans la catégorie *Design intérieur*, le restaurant *Madame Chose*, conçu par Olivier Dufour–Lucid Dreams by Dufour, a récolté les honneurs dans deux autres catégories;

Attendu que l'aménagement d'un environnement extérieur plus sain, accessible et durable à l'école *De Rochebelle*, par *Stantec Experts Conseils Ltée*, a également été primé;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent LEMAYMICHAUD Architecture Design, l'Atelier Pierre Thibault, Olivier Dufour–Lucid Dreams by Dufour et Stantec Experts Conseils Ltée pour la réalisation de projets exceptionnels qui font rayonner le talent en architecture, en design et en aménagement paysager de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0919 Félicitations aux inspecteurs du Service de protection contre l'incendie de Québec, pour leur implication lors de la *Semaine de la prévention des incendies 2022*, sur le thème *Le premier responsable, c'est toi!*, qui s'est déroulée du 9 au 15 octobre 2022

Attendu que du 9 au 15 octobre 2022, se déroulait la *Semaine de la prévention des incendies 2022*, sur le thème *Le premier responsable, c'est toi!*;

Attendu que cet événement, qui se tient partout au Canada et aux États-Unis, a été mis en place pour commémorer le grand incendie de Chicago survenu le 9 octobre 1871, qui avait fait 250 morts et mis à la rue 100 000 personnes;

Attendu que la semaine dernière, les inspecteurs en prévention du Service de protection contre l'incendie de Québec (SPCIQ) se sont rendus, sur l'heure du midi, dans certaines écoles secondaires ainsi qu'à l'*Université Laval* pour rencontrer et échanger avec les étudiants et le personnel;

Attendu que le SPCIQ a remis l'an dernier 3019 avertisseurs de fumée et 1213 détecteurs de monoxyde de carbone à la population; ces équipements de sécurité sauvent bon nombre de vies chaque année, à condition qu'ils soient en bon état et bien alimentés en énergie;

Attendu qu'il est reconnu que près de la moitié des incendies qui se produisent dans les maisons sont liés à une distraction ou à une erreur humaine; c'est donc dire à quel point la prévention en matière d'incendie est essentielle;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par madame la conseillère Bianca Dussault,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent les préventionnistes du Service de protection contre l'incendie de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0920 Hommage à monsieur Pierre Fontaine, cofondateur du *Fumoir Grizzly*, et sincères condoléances à sa famille et à ses proches

Attendu que le 18 septembre 2022, s'éteignait monsieur Pierre Fontaine, cofondateur du *Fumoir Grizzly*, à l'âge de 74 ans;

Attendu que monsieur Pierre Fontaine a contribué à bâtir une entreprise qui a fait sa marque au Québec et au Canada;

Attendu que l'entreprise de monsieur Pierre Fontaine est un chef de file dans la vente de saumon fumé au Québec et un ambassadeur économique de la région;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est résolu que les membres du conseil de la ville offrent leurs plus sincères condoléances à la famille, aux proches et à la grande famille du *Fumoir Grizzly*.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2022-0921 **Subvention à *L'Institut Canadien de Québec*, dans le cadre de l'*Entente de développement culturel MCC/Ville, volet culture vivante : Médiation numérique à la Bibliothèque de Québec* - **CU2022-077** (CT-2616451) — (Ra-2373)**

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu de verser une subvention maximale de 200 000 \$ à *L'Institut Canadien de Québec*, dans le cadre de l'*Entente de développement culturel MCC/Ville, volet culture vivante : Médiation numérique à la Bibliothèque de Québec*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège à 19 h 23 et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

CV-2022-0922 **Entente entre la Ville de Québec et la *Chambre de commerce et d'industrie de Québec*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du *Plan de relance du centre-ville – Phase 1 – Action 2 : Soutien aux campagnes et aux initiatives d'achat local*, pour réaliser le projet *Continuons à acheter local!* - **DE2022-638** (CT-2623868) — (Ra-2373)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Chambre de commerce et d'industrie de Québec*, relative au versement

d'une subvention maximale de 266 500 \$ dans le cadre du *Plan de relance du centre-ville – Phase 1 – Action 2 : Soutien aux campagnes et aux initiatives d'achat local*, pour réaliser le projet *Continuons à acheter local!*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0923 **Prolongation du délai pour débiter la construction sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 787 613 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2022-669 (Ra-2373)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu :

- 1° d'accorder à *CoraSam inc.* ou ses ayants droit, une prolongation de délai jusqu'au 15 août 2023 pour commencer la construction mentionnée à la clause 6.5 de l'acte de vente publié au registre foncier sous les numéros 24 831 402 et 24 833 034. Le cas échéant, cette prolongation de délai en faveur d'un ayant droit est conditionnelle à ce que cet ayant droit assume toutes les obligations auxquelles *CoraSam inc.* est tenue aux termes dudit acte de vente;
- 2° d'autoriser le directeur du Service du développement économique et des grands projets à transmettre, le cas échéant, les avis découlant de ladite prolongation.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0924 **Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21704Ip*, R.V.Q. 3115 - GT2022-351 (Ra-2373)**

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu :

- 1° d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21704Ip*, R.V.Q. 3115;
- 2° de demander l'opinion du conseil de quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf relativement à ce projet de modification;
- 3° de déléguer la consultation publique au conseil de quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf;
- 4° de prévoir une période de sept jours, après l'assemblée publique de consultation, pour permettre aux personnes intéressées de formuler leurs observations par écrit.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0925 Entente entre la Ville de Québec et *Le Pivot*, relative à l'entretien sanitaire pour des bâtiments « Ville » sur le territoire de l'arrondissement de Beauport, pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 (Dossier 81182) - AP2022-737 (CT-2617274) — (Ra-2374)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Le Pivot*, relative à l'entretien sanitaire pour des bâtiments « Ville » sur le territoire de l'arrondissement de Beauport, pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, pour une somme estimée à 242 299,62 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2023 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0926 Entente entre la Ville de Québec et le *Patro de Charlesbourg inc.*, relative à l'entretien sanitaire pour un bâtiment sur le territoire de l'arrondissement de Charlesbourg, pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2024 (Dossier 81196) - AP2022-739 (CT-2617307) — (Ra-2374)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Patro de Charlesbourg inc.*, relative à l'entretien sanitaire pour un bâtiment sur le territoire de l'arrondissement de Charlesbourg, pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2024, pour somme estimée à 277 572 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0927 **Adjudication d'un contrat pour l'entretien hivernal de diverses rues (gravier et pavage) – Secteur nord de Beauport – Saisons 2022–2023, 2023–2024 et 2024–2025 (Appel d'offres public 79260) - AP2022-765 (CT-2624973) — (Ra-2374)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adjuger, à *Paradis aménagement urbain inc.*, le contrat pour l'entretien hivernal de diverses rues (gravier et pavage) – Secteur nord de Beauport – Saisons 2022–2023, 2023–2024 et 2024–2025, pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2025, pour une somme de 661 219,81 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 79260 et à sa soumission du 13 septembre 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0928 **Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble, composé de quatre terrains, connu et désigné comme étant le lot 5 860 917 et une partie des lots 1 043 948, 6 087 723 et 6 087 719 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2022-578 (CT-2625471) — (Ra-2374)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble, composé de quatre terrains, connu et désigné comme étant le lot 5 860 917 et une partie des lots 1 043 948, 6 087 723 et 6 087 719 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 27 008,6 mètres carrés, propriété de *Groupe Dallaire inc.*, pour une somme de 1 961 628 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel, et plus spécifiquement, aux conditions prévues aux articles 3, 9.1 et 9.3.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0929 **Constitution d'un conseil de quartier dans le quartier 4–2 – Arrondissement de Charlesbourg - GA2022-012 (Ra-2374)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lavoie,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la création d'un conseil de quartier dans le quartier 4–2, conformément aux dispositions du *Règlement sur la constitution des conseils de quartier*, R.V.Q. 213, et que celui-ci ait les limites prévues au *Règlement sur la division du territoire de la Ville en quartiers pour la constitution de conseils de quartier*, R.R.V.Q. chapitre D–8;
- 2° la dénomination du conseil de quartier 4–2 sous le nom de *Conseil de quartier d'Orsainville*.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0930 **Prise d'acte de l'état intérimaire de la Ville de Québec du 31 août 2022 – Approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires de la période du 1^{er} mai au 31 août 2022 - FN2022-049 (CT-FN2022-049) — (Ra-2375)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu :

- 1° de prendre acte de l'état intérimaire de la Ville de Québec pour l'exercice financier 2022, selon les annexes A, A1 et A2 jointes au sommaire décisionnel;
- 2° d'annuler l'appropriation d'une somme de 7 920 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de proximité dédié aux opérations de déneigement, effectuée en vertu de la résolution CV–2022–0625;
- 3° d'autoriser les virements de crédits budgétaires sur les activités de fonctionnement pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2022 d'un montant de 175 000 \$, selon l'annexe B jointe audit sommaire;
- 4° d'autoriser les virements de crédits budgétaires sur les activités de fonctionnement pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2022 d'un montant de 228 888 \$, selon l'annexe C jointe à ce même sommaire;
- 5° de prendre acte des virements de crédits budgétaires et de leur impact entre les compétences d'agglomération et de proximité au 31 août 2022, d'un montant de 1 801 193 \$, au bénéfice de la compétence d'agglomération, selon l'annexe D jointe à ce même sommaire;
- 6° d'autoriser les ajouts de crédits budgétaires sur les activités d'investissement pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2022 d'un montant de 1 083 178 \$, selon l'annexe E jointe à ce même sommaire.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0931 **Lancement de la démarche de participation publique avec participation active pour une possible modification au *Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme* relativement à la zone 33222Mc, ainsi qu'au *Plan directeur d'aménagement et de développement* relativement au *Programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy* (3078, chemin Saint-Louis et 3100, rue De La Forest) – District électoral de Saint-Louis–Sillery – Quartier de Saint-Louis - **GT2022-468** (Ra-2375)**

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu :

- 1° d'annoncer l'intention de modifier le *Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme* relativement à la zone 33222Mc ainsi que le *Plan directeur d'aménagement et de développement* relativement au *Programme particulier d'urbanisme du plateau centre de Sainte-Foy*, afin d'autoriser un projet visant l'implantation d'un bâtiment résidentiel et commercial neutre en carbone;
- 2° de tenir des mesures d'information complémentaires, conformément à la section III, du chapitre III, de la *Politique de participation publique de la Ville de Québec*, R.V.Q. 2705;
- 3° de tenir des mesures de participation active et de consultation, conformément aux sections IV et V du chapitre III de ladite *Politique*;
- 4° de tenir des mesures de rétroaction, conformément aux dispositions de la section VI du chapitre III de ladite *Politique*.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2022-0932 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *La Parade des jouets inc.*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement la *Parade des jouets*, en 2022 - **BE2022-121** (CT-2624727) — (Ra-2373)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *La Parade des jouets inc.*, relative au versement d'une subvention de 65 000 \$ et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, pour une somme maximale de 60 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement la

Parade des jouets, en 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0933 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et EMO3 inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Démonstration en situation réelle du système d'ozonation Taurus Gen2 - DE2022-648* (CT-2622746) — (Ra-2373)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *EMO3 inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 120 300 \$, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Démonstration en situation réelle du système d'ozonation Taurus Gen2*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0934 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec, relative à des services professionnels pour la fourniture de services-conseils en développement économique (Dossier 80204) - AP2022-707** (CT-2624643) — (Ra-2374)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative à des services professionnels pour la fourniture de services-conseils en développement économique, pour l'année 2022, pour une somme de 450 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0935 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et GFL Environmental inc., pour le transbordement et le transport de matières résiduelles – Incinérateur – 2022 et 2023 (Avis d'intention 78136) - AP2022-733 (Ra-2374)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *GFL Environmental inc.*, pour le transbordement et le transport de matières résiduelles – Incinérateur – 2022 et 2023, à compter de la date de signature de ladite entente au 31 décembre 2023, pour une somme estimée à 550 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à la même entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2023 par les autorités compétentes;
- 2° au directeur du Service des approvisionnements, ou son représentant autorisé, de signer cette même entente;
- 3° du paiement à *GFL Environmental inc.* de la dépense estimée à 700 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour le transbordement et le transport de matières résiduelles, jusqu'à la signature de cette même entente.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0936 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement, au Canadien National, des dépenses pour des services professionnels et techniques relatifs à la reconstruction de la structure ferroviaire située au-dessus du chemin de la Canardière (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 76433) - AP2022-760 (CT-2609215, CT-2615340) — (Ra-2374)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement, au *Canadien National*, des dépenses pour des services professionnels et techniques relatifs à la reconstruction de la structure ferroviaire située au-dessus du chemin de la Canardière (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec*, pour une somme estimée à 2 540 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° au directeur du Bureau de projet du tramway de Québec de signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre

Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Louis Martin, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : madame la conseillère Bianca Dussault et messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 17 Contre : 4

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-0937 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 5 relatif à l'entente entre la Ville de Québec et Bell Canada, relativement à des services professionnels et techniques pour le déplacement de ses installations (phase conception préliminaire), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 53069) - AP2022-762 (CT-2623061) — (Ra-2374)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° d'une dépense supplémentaire estimée à 100 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) à l'entente entre la Ville de Québec et *Bell Canada* en vertu de la résolution CA-2019-0019 du 23 janvier 2019, relativement à des services professionnels et techniques pour le déplacement de ses installations (phase conception préliminaire), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec*, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 5 joint au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Bureau de projet du tramway de Québec de signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Louis Martin, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : madame la conseillère Bianca Dussault et messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 17 Contre : 4

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-0938 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement, à *Bell Canada*, des dépenses pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement des infrastructures des entreprises d'utilité publique locataires des installations de *Bell Canada* (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 76348) - **AP2022-763** (CT-2618307) — (Ra-2374)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement, à *Bell Canada*, des dépenses pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement des infrastructures des entreprises d'utilité publique locataires des installations de *Bell Canada* (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* pour une somme estimée à 10 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° au directeur du Bureau de projet du tramway de Québec de signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Louis Martin, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : madame la conseillère Bianca Dussault et messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 17 Contre : 4

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-0939 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation administrative d'un délai supplémentaire dans le cadre d'ententes actives à différents volets de la *Stratégie de développement économique*, du *Fonds de développement des territoires*, de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* et de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, relativement aux dates de fin de projet, dans le contexte de la pandémie de la *COVID-19* - **DE2022-420** (Ra-2374)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'un délai supplémentaire de 12 mois dans le cadre d'ententes actives à différents volets de la *Stratégie de développement économique*, du *Fonds de développement des territoires*, de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* et de la

Vision entrepreneuriale Québec 2026, relativement aux dates de fin de projet, dans le contexte de la pandémie de la *COVID-19*.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0940 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble sis en bordure de la rue des Balises, connu et désigné comme étant les lots 2 151 915 et 2 152 123 du cadastre du Québec, et d'un second immeuble composé d'une partie des lots 2 151 430, 2 151 431 et 2 151 432 du même cadastre – Échange avec soulte en faveur des propriétaires privés de ces mêmes lots contre une partie du lot 2 151 461 du même cadastre – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2022-553 (CT-2623124) — (Ra-2374)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Bianca Dussault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de l'affectation au domaine privé de la Ville d'un premier immeuble connu et désigné comme étant les lots 2 151 915 et 2 152 123 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, et d'un second immeuble connu et désigné comme étant une partie des lots 2 151 430, 2 151 431 et 2 151 432 dudit cadastre, d'une superficie approximative totale de 89 015,2 mètres carrés, tels qu'illustrés sur le plan repère joint au sommaire décisionnel;
- 2° conditionnellement à leur affectation au domaine privé, de la cession à messieurs François Cantin et Régis Lemay des lots 2 151 915 et 2 152 123, et d'une partie des lots 2 151 430, 2 151 431 et 2 151 432 du même cadastre, d'une superficie approximative totale de 89 015,2 mètres carrés, tels qu'illustrés sur ledit plan repère joint audit sommaire;
- 3° en contrepartie, de la cession à la Ville d'une partie du lot 2 151 461 de ce même cadastre, d'une superficie approximative de 51 531,7 mètres carrés, telle qu'illustrée sur le plan préliminaire joint à la promesse d'échange jointe à ce même sommaire. L'échange est fait avec soulte à verser par la Ville de Québec de 8 602 \$, plus les taxes applicables. La taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec sont susceptibles de s'appliquer sur la valeur de la contrepartie de l'immeuble reçu en échange.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0941 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé sur le boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant le lot 6 380 374 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec – Établissement d'une servitude réelle de plantation en faveur de la Ville, sur trois parties du lot 6 380 375 du même cadastre – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2022-614 (CT-2625457) — (Ra-2374)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de signer la promesse d'achat d'un immeuble appartenant à *Sa Majesté le Roi du chef du Canada*, situé en bordure du boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant le lot 6 380 374 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 1528,8 mètres carrés, pour une somme de 1 570 029,57 \$, comprenant 817 945 \$ en indemnité immobilière, plus les taxes applicables, et 752 084,57 \$ en indemnité accessoire, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite promesse d'achat d'immeuble jointe au sommaire décisionnel, et plus particulièrement, aux conditions prévues aux articles 2 et 4;
- 2° conditionnellement à l'acceptation par *Sa Majesté le Roi du chef du Canada* de cette même promesse d'achat et, si nécessaire, de l'obtention de l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et de toute autre autorisation qui pourrait être requise dans le cadre de cette entente, de l'acquisition, à des fins municipales, dans les délais prévus et aux conditions mentionnées dans cette même promesse d'achat, d'un immeuble situé en bordure du boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant le lot 6 380 374 dudit cadastre, tel qu'illustré sur le plan de la description technique joint audit sommaire;
- 3° de l'établissement d'une servitude réelle de plantation, d'une durée de 49 ans, sur trois parties du lot 6 380 375 du même cadastre, appartenant à *Sa Majesté le Roi du chef du Canada*, d'une superficie approximative totale de 135,7 mètres carrés, telles qu'illustrées sur le plan de la description technique préparé par Éric Demeule, arpenteur-géomètre, sous sa minute numéro 299, joint à ce même sommaire;
- 4° conditionnellement à l'acquisition, de l'ouverture d'une partie de l'emprise du boulevard Hochelaga sur un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 380 374 de ce même cadastre.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Louis Martin, Isabelle Roy, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : madame la conseillère Bianca Dussault et messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 16 Contre : 4

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-0942 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et 9328-8082 Québec inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Productivité* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Augmentation importante de la capacité de production pour répondre aux opportunités et à la demande croissante* - **DE2022-662** (CT-2624027) — (Ra-2374)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9328-8082 Québec inc., relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Productivité* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Augmentation importante de la capacité de production pour répondre aux opportunités et à la demande croissante*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0943 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les baux entre la Ville de Québec et divers locataires, relatifs à l'installation de passerelles radio requises pour améliorer la couverture et la qualité du signal radio du *Service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec* à l'intérieur de trois bâtiments – Arrondissements de Beauport, de La Cité-Limoilou et de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - **DE2022-670** (CT-DE2022-670) — (Ra-2374)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de trois baux en vertu desquels la Ville de Québec loue, de divers locataires, des espaces à l'intérieur de bâtiments pour une période de dix ans débutant le premier jour du mois suivant leur signature par toutes les parties et incluant une option de renouvellement de trois ans. Chaque bail est consenti en contrepartie d'une somme forfaitaire de dix dollars (10 \$), plus les taxes applicables, pour toute sa durée initiale, payable en un seul versement au moment de sa signature. En cas d'exercice de l'option de renouvellement, une somme forfaitaire de trois dollars (3 \$), plus les taxes applicables, sera payable en un seul versement au début de la durée prolongée, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées auxdits baux joints au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets de signer ces mêmes baux.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0944 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et 9446-8170 Québec inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Investissements immobiliers et infrastructures de recherche – R&D* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Aménagement des installations de recherche et développement de OVA inc.* - **DE2022-674** (CT-2624170) — (Ra-2374)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9446-8170 Québec inc., relative au versement d'une subvention maximale de 297 000 \$, dans le cadre du volet *Investissements immobiliers et infrastructures de recherche – R&D* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Aménagement des installations de recherche et développement de OVA inc.*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Alicia Despins, Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Louis Martin, Isabelle Roy, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 18 Contre : 2

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-0945 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation à *ExpoCité* d'exercer ses pouvoirs sur l'immeuble connu sous le nom de *Espace 400e* sis au 100, quai Saint-André, connu et désigné comme étant le lot 1 212 747 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou - **EX2022-064** (Ra-2374)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation à *ExpoCité* de gérer l'immeuble situé au 100, quai Saint-André, connu et désigné comme étant le lot 1 212 747 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, et d'y exercer ses pouvoirs.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0946 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation d'un fiduciaire au comité de retraite du *Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec* - RH2022-874 (Ra-2374)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Éric Girard, directeur de la Division des relations de travail et de la paie, du Service des ressources humaines, à titre de fiduciaire désigné par l'employeur au sein du comité de retraite du *Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec*, à compter du 20 octobre 2022 jusqu'au 25 février 2023.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 20 h 27.

CV-2022-0947 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation d'une fiduciaire au comité de retraite du *Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Québec* - RH2022-875 (Ra-2374)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de madame Marie Pouliot, conseillère-cadre, du Service des finances, à titre de fiduciaire désignée par l'employeur au sein du comité de retraite du *Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Québec*, à compter du 20 octobre 2022 jusqu'au 25 février 2023.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0948 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de l'état intérimaire de l'agglomération de Québec du 31 août 2022 – Approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires de la période du 1^{er} mai au 31 août 2022 - FN2022-048 (CT-FN2022-048) — (Ra-2375)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la prise d'acte de l'état intérimaire d'agglomération de Québec du 31 août 2022, selon l'annexe A-1 jointe au sommaire décisionnel;

- 2° l'appropriation d'une somme de 1 000 000 \$ provenant de revenus supplémentaires et son affectation au budget de fonctionnement du Service de la gestion des équipements motorisés pour permettre la poursuite des opérations de nature mixte;
- 3° l'appropriation d'une somme de 4 000 000 \$ provenant de revenus supplémentaires et son affectation au budget de fonctionnement du Processus de l'entretien des voies de circulation pour permettre la poursuite des opérations de nature mixte;
- 4° l'appropriation d'une somme de 700 000 \$ provenant de revenus supplémentaires et son affectation au budget de fonctionnement du Processus de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts pour permettre la poursuite des opérations de nature mixte;
- 5° l'appropriation d'une somme de 4 500 000 \$ provenant de revenus supplémentaires et son affectation au budget de fonctionnement du Service des projets industriels et de la valorisation pour permettre la poursuite des opérations de compétence d'agglomération;
- 6° l'autorisation de virement budgétaire d'une somme de 500 000 \$ du budget de fonctionnement du Service du traitement des eaux vers le budget de fonctionnement du Service des projets industriels et de la valorisation pour permettre la poursuite des opérations de compétence d'agglomération;
- 7° l'autorisation des virements de crédits budgétaires relatifs aux activités de fonctionnement de compétences d'agglomération pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2022, d'un montant de 1 561 104 \$, selon l'annexe B-1 jointe au sommaire décisionnel;
- 8° la prise d'acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité au 31 août 2022, d'un montant de 1 801 193 \$, au bénéfice de la compétence d'agglomération, selon l'annexe D jointe audit sommaire;
- 9° l'autorisation des ajouts de crédits budgétaires de compétences d'agglomération relatifs aux activités d'investissement pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2022, d'un montant de 10 751 \$, selon l'annexe E-1 jointe à ce même sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

CV-2022-0949 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou sur l'urbanisme et le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la mise en oeuvre du programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel–Laurentienne, R.V.Q. 3081, tel que modifié - GT2022-330 (Ra-2373)**

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,
appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou sur l'urbanisme et le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la mise en oeuvre du programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel–Laurentienne, R.V.Q. 3081, tel que modifié.*

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 19 Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

AM-2022-0950 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou sur l'urbanisme et le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la mise en oeuvre du programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel–Laurentienne, R.V.Q. 3081 - GT2022-330 (Ra-2373)**

Madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou sur l'urbanisme* et le *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme* relativement à la mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel–Laurentienne, tel qu'adopté par le règlement R.V.Q. 3080.

À cette fin, les plans de zonage des règlements d'urbanisme de ces deux arrondissements sont modifiés relativement aux parties du territoire visées par le PPU et qui sont sous la juridiction du conseil de la ville aux termes du règlement R.V.Q. 2592. Dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou, ce territoire est constitué des zones 17200Ra, 17205Cd et 17206Cd, lesquelles sont situées à l'est de l'autoroute Laurentienne, au sud de la voie ferrée et de la rue Soumande, à l'ouest de l'avenue du Colisée et au nord du boulevard Wilfrid-Hamel. Dans l'arrondissement des Rivières, ce territoire est constitué des zones 23401Cc, 23402Cc, 23403Mb, 23404Cd, 23410Mc et 23411Mc lesquelles sont situées approximativement à l'est de l'avenue Turcotte, au sud de la voie ferrée, à l'ouest de l'autoroute Laurentienne et au nord du boulevard Wilfrid-Hamel. La zone 23505Cb, laquelle est située approximativement sur le côté sud du boulevard Wilfrid-Hamel entre la rue Marie-de-l'Incarnation et la rue Monseigneur-Plessis, est également visée par ce règlement. Plus spécifiquement, le plan de zonage est redécoupé de manière à permettre l'établissement de normes d'urbanisme conformes à celles prescrites par le PPU pour les territoires déterminés par les différentes aires d'affectations détaillées qu'il crée. Ainsi, les limites de plusieurs zones sont modifiées, quelques zones sont ajoutées et d'autres sont supprimées afin de permettre cet exercice de mise en oeuvre des stratégies d'aménagement du PPU.

Conséquemment, les grilles de spécifications de plusieurs zones sont modifiées, ajoutées et supprimées. Celles-ci prévoient les normes prescrites par le PPU lesquelles concernent principalement les usages principaux autorisés et les diverses normes relatives à la hauteur maximale des bâtiments. Par ailleurs, d'autres normes sont également modifiées et introduites aux grilles de spécifications et viennent appuyer la mise en oeuvre du PPU. Ces normes, qui ne sont pas induites par concordance, concernent notamment les usages associés et les usages spécifiquement exclus, la superficie maximale d'un usage par établissement ou par bâtiment, la hauteur minimale d'un bâtiment, le nombre maximal de logements, les normes d'implantation, le type de stationnement, le type d'affichage et finalement la gestion des droits acquis.

Les modifications aux plans de zonage et aux grilles de spécifications sont proposées dans le projet de règlement R.V.Q. 3081 déposé à la présente séance.

AM-2022-0951 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement d'un chemin public avec une souffleuse d'une masse nette de plus de 900 kilogrammes et sur l'harmonisation des règles de gestion des réseaux locaux relativement à la surveillance d'une telle opération, R.V.Q. 3060, et dépôt du projet de règlement - VC2022-009 (Ra-2374)*

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le déneigement d'un chemin public avec une souffleuse d'une masse nette de plus de 900 kilogrammes et sur l'harmonisation des règles de gestion des réseaux locaux* relativement à la surveillance d'une telle opération.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2022-0952 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à la mise à niveau des infrastructures et des équipements municipaux dans plusieurs zones*, R.V.Q. 3113 - PA2022-110 (Ra-2374)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à la mise à niveau des infrastructures et des équipements municipaux dans plusieurs zones*, R.V.Q. 3113.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2022-0953 **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement à la mise à niveau des infrastructures et des équipements municipaux dans plusieurs zones*, R.V.Q. 3113 - PA2022-110 (Ra-2374)**

Madame la conseillère Marie-Pierre Boucher donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux* afin de modifier le territoire pour lequel la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement est assujettie à la conclusion préalable d'une entente entre le requérant et la ville, portant sur la réalisation de travaux de mise à niveau relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge et le partage des coûts relatifs à ces travaux. Les zones 36434Ha, 62210Mb, 62223Mb, 65105Ha, 65112Ha, 66307Ha, 66316Ha et 66339Hb sont ainsi ajoutées à la liste de celles assujetties à cette exigence.

Le règlement précise par ailleurs que le territoire d'une zone pour laquelle une entente sur la réalisation de travaux de mise à niveau est requise correspond à celui du plan de zonage en vigueur au moment de son inclusion au règlement. Il prévoit également que les travaux de mise à niveau exigés dans le cadre d'un projet de développement peuvent être localisés ailleurs que sur le site.

Adoption des règlements

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 20 h 55.

Louis Martin
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Véronique Dallaire
Vice-présidente

SO/ir